

N° dossier :
EAU/AUT/21/0455/M25.1

AVIS

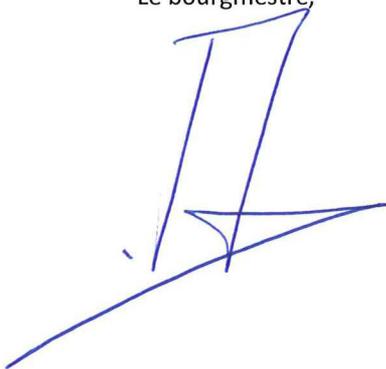
Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de l'Administration de la gestion de l'eau, N° : EAU/AUT/21/0455/M25.1 du 30 juillet 2025, l'Administration Communale de Betzdorf est autorisée à procéder à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une crèche à Roodt-sur-Syre.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 1 août 2025.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu